

Publié le 26 septembre 2013 à 15h50 | Mis à jour le 26 septembre 2013 à 15h50

# Blâme à Béton préfabriqué



L'ingénierie Gwendoline Demers a dirigé l'enquête de la CSST sur le décès du travailleur Alain Dufour survenu dans les installations de l'entreprise Béton préfabriqué du Lac de la rue Manouane à Saguenay.

Photo Rocket Lavoie



[Louis Tremblay](#)

Le Quotidien

(Chicoutimi) L'entreprise Béton préfabriqué du Lac a agi de manière à compromettre la santé et la sécurité des travailleurs selon les conclusions des enquêteurs de la Commission de la santé et sécurité au travail du Québec (CSST), qui ont établi les causes du décès de l'employé Alain Dufour survenu le 29 avril 2013.

Le rapport des spécialistes de la CSST a été dévoilé, ce matin, en point de presse. En plus de recevoir un sérieux blâme, Béton préfabriqué du Lac a reçu un constat d'infraction qui risque de lui valoir une amende variant de 15 698 \$ à 62 790 \$.

Lors des événements, trois employés de l'entreprise s'affairaient à l'assemblage des remorques pour le transport du site de Saguenay vers un autre établissement. «Pour ce faire, ils doivent soulever la remorque arrière et la déposer sur la remorque avant qui s'arrime au camion. Comme la grue habituellement utilisée n'est pas disponible, les travailleurs ont utilisé un plan mobile (grue à portique) et une chaîne qu'ils ont trouvée sur une remorque», indique le résumé du rapport.

La remorque a penché vers l'avant lorsque les travailleurs ont procédé au levage. Pour réussir à stabiliser la remorque en contrebalançant le poids, la victime et un collègue ont décidé de monter sur la remorque en suspension.

C'est à ce moment que la chaîne s'est rompue et que les deux travailleurs ont été projetés au sol. La remorque est tombée dans leur direction et a frappé un premier travailleur qui est décédé en plus de causer de sérieuses blessures à l'autre travailleur qui se trouvait également au sol.

Plus de nouvelles dans la version papier du Quotidien, demain